

PROCÉDURE OBLIGATOIRE À SUIVRE POUR L'ÉVALUATION DU STAGE

Les étudiants n'ayant pas suivi cette procédure ne seront pas évalués.

Fiche d'évaluation par l'entreprise d'accueil

1. La fiche d'évaluation entreprise est transmise aux étudiants par la scolarité et/ou **téléchargeable par l'étudiant** au cours de son stage sur le site Internet de l'IAE.
2. L'étudiant est tenu de remettre la fiche à son tuteur en entreprise pour évaluation, signature et cachet de l'entreprise d'accueil.
3. La fiche doit être **remise au secrétariat pédagogique en même temps que le mémoire ou rapport de stage et avant la date limite** communiquée par la scolarité et le Responsable de formation.

Mémoire (ou Rapport de stage)

L'étudiant stagiaire doit obligatoirement :

1. **Envoyer au format PDF sans annexes :**

La version finale de son mémoire ou rapport à la Société **OURIGINAL** pour analyse anti plagiat à l'adresse d'analyse de la formation concernée qui sera communiquée par la scolarité.
Le document PDF doit être nommé comme suit :

Le document PDF doit être nommé comme suit :

NomPrénométudiant_formation.pdf

*Ex. : M. Eric DURAND, étudiant de M2 CGAO > **duranderic_m2cgao.pdf***

L'attestation reçue après opération et prouvant le dépôt du document doit être conservée par l'étudiant.

2. **Envoyer au format PDF avec annexes** la version finale de son mémoire + **la fiche d'évaluation d'entreprise** au tuteur pédagogique (enseignant) et au secrétariat pédagogique de la formation concernée :

Le document PDF doit être nommé comme suit :

NomPrénométudiant_annexes_formation.pdf

*Ex. : M. Eric DURAND, étudiant de M2 CGAO > **duranderic_annexes_m2cgao.pdf***

IMPORTANT : en l'absence de la fiche d'évaluation et de la soumission au logiciel anti plagiat le stage ne sera pas validé.